

(N° 17.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 1888.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1889.

(Voir les n<sup>os</sup> 100, XI, session de 1887-1888, 4, XI, et 27, session de 1888-1889,  
de la Chambre des Représentants, et 7, session de 1888-1889, du Sénat.)

Présents : MM. TERCELIN, Président; le Baron BETHUNE, ALLARD, CASIER,  
DE LHONEUX, HARDENPONT et VAN PUT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1889 com-  
portait. . . . . fr. 15,578,180 »  
chiffre égal à celui qui a été voté pour 1888.

Par divers amendements, le Gouvernement propose une  
augmentation totale de crédits de. . . . . 25,405 »

Le projet de budget révisé atteint donc . . . . . fr. 15,603,585 »

Les motifs de la susdite augmentation se trouvant détaillés dans la note pré-  
liminaire jointe au projet, il serait superflu de les reproduire ici.

Le Projet de Loi n'a donné lieu à aucune observation spéciale au sein de votre  
Commission; la Chambre des Représentants l'a voté, en séance du 7 décembre,  
à l'unanimité des voix.

Votre Commission des Finances, également à l'unanimité, a l'honneur,  
Messieurs, de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
EMILE VAN PUT.

*Le Président,*  
TERCELIN-MONJOT.